

**DECISION N° 2021/247**

Annule et remplace la précédente décision n° 2021/192

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**

- . Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6141-1 et L6143-7 et D 6143-33 à D6143-35 ;
- . Vu le Décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> aout 2006 portant code des marchés publics ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des centres hospitalier de Périgueux, Lanmary, Sarlat, et Domme, à compter du 1er septembre 2021 ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : de donner délégation à :

- Madame le Docteur Catherine MELIN-LAFARGE, pharmacien chargé de la gérance de la Pharmacie à Usage Unique,
- Madame le Docteur Isabelle MALBEC, pharmacien,
- Monsieur le Docteur Louis LEDOUX, pharmacien
- Madame le Docteur Laure BERGUA, pharmacien


pour signer en lieu et place de Madame Corinne MOTHES, directrice du Centre Hospitalier de Périgueux :


- les bons de commande des produits (médicaments et dispositifs médicaux stériles)
- la liquidation des factures gérées par la Pharmacie à Usage Interne de l'établissement.

**Article 2** : de donner délégation à Madame le Docteur Catherine MELIN-LAFARGE pour arrêter les dotations de médicaments dérivés du sang, au sein des unités de soins, et la liste des personnes habilitées à manipuler les autoclaves, en conformité avec la réglementation sur les appareils à pression.

**Article 3** : La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.  
Elle sera consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux

Périgueux, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Corinne MOTHES,  
  
Directrice



**Diffusion :**

- Directeur
- Cadres de Direction
- Docteurs MELIN-LAFARGE, MALBEC,  
LEDOUX, BERGUA